

**MUNICIPALITÉ DE BAIE-TRINITÉ
MRC DE MANICOUAGAN
PROVINCE DE QUÉBEC**

Sont présents:

Lejeune	Denis	maire	
Carrier	Jean-Guy	conseiller	siège no 1
D'Amours	Victor	conseiller	siège no 2
Dumas	Madeleine	conseillère	siège no 3
Chouinard	Yvan	conseiller	siège no 5
Larouche	Line	conseillère	siège no 6

Absent;

Gagnon	Georges	conseiller	siège no 4
--------	---------	------------	------------

Résolution 2016-12-05 CALENDRIER DES SÉANCES DE 2017

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par le conseiller Yvan Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017, qui se tiendront le 2^{ième} mardi du mois et qui débiteront à 20 heures :

10 janvier	14 février
14 mars	11 avril
9 mai	13 juin
Pas d'assemblée en juillet	08 août
12 septembre	11 octobre
14 novembre	12 décembre

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le secrétaire-trésorier conformément à la loi qui régit la municipalité.

Denis, Lejeune
Maire

Je, soussigné, Gérald Jean, secrétaire-trésorier, certifie que la présente résolution a été adoptée à une session régulière de la Municipalité du Village de Baie-Trinité, tenue le 13 décembre 2016, à laquelle il y avait quorum.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, ce 13^{ième} jour de décembre 2016

Gérald Jean
Secrétaire-trésorier